



Février 2021

# ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE

En présence de Madame la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales entre le Préfet de la région Centre-Val de Loire et du Loiret et le Président du Département du Loiret



## Préambule

Le 3 septembre dernier, le gouvernement a annoncé un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros pour répondre à la situation économique inédite que traverse notre pays, dont 40 milliards d'euros de l'Union Européenne.

L'année 2020 restera en effet marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée. La Covid-19 a entraîné une récession soudaine, liée à la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération et donc de mettre en œuvre des mesures de restriction importantes de l'activité économique.

Si l'impact de cette crise est majeur pour l'économie française, les institutions publiques ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour en limiter les effets. Ainsi, un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en quelques jours en mars dernier afin de préserver le pouvoir d'achat des Français, de sauver des millions d'emplois et d'éviter des milliers de faillites d'entreprises. La mise en œuvre de ces mesures d'urgence a constitué une première réponse. Ce sont dans le Loiret 11 800 entreprises qui ont eu recours à l'activité partielle pour un montant total d'aides s'élevant à près de 148M € permettant de financer 227 772 demandes d'indemnisation pour les salariés. Le Fonds de solidarité, créé en mars par l'État, à destination des petites entreprises, a permis d'octroyer 41 500 aides pour un montant de 77,07 M€ tandis qu'à travers les prêts garantis par l'État, plus de 5 000 entreprises du Loiret ont reçu un soutien de trésorerie, pour un total de près de 883 M€.

Le soutien de l'Etat s'est aussi manifesté par la distribution de matériel de protection à destination des personnes en situation de précarité et des professionnels et bénévoles qui les accompagnent.

La crise sanitaire a également nécessité de ses services une forte implication afin :

- Qu'en matière de veille sociale et l'hébergement, la prise en charge de tous 24h/24 soit garantie et des solutions alternatives trouvées pour les publics qui n'ont pas recours au 115. La période hivernale ayant été prolongée, le nombre de places hiver est passé de 160 places habituelles à 320 places, au plus fort de la crise.
- Que la prise en charge des malades sans gravité soit assurée avec l'ouverture d'un centre d'hébergement spécialisé.
- Que le maintien de l'offre en matière d'aide alimentaire soit effectif par un développement de la coopération entre les acteurs et la mise en place d'autres sources d'approvisionnement. Près de 500 000 € ont été ainsi mobilisés pour éviter toute rupture dans la chaîne de distribution de l'aide alimentaire ou acheter des denrées manquantes – à comparer aux 75 000 € de crédits 2019.

Les acteurs locaux ont également pris des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de ce choc. Le Département du Loiret est un acteur institutionnel indispensable dans la gestion de crise et pour sa politique en faveur des solidarités sociales et territoriales. Comme à chaque fois qu'il a dû affronter des situations extrêmes, il a apporté des réponses d'urgence à la crise sanitaire et su mettre en œuvre des actions spécifiques relevant de ses compétences.

À la nécessaire fourniture en équipements de tous les Loirétains et des personnels du secteur médico-social, le Département a renforcé ses dispositifs de veille sanitaire et sociale auprès des plus fragiles.



Les services du Département ont assumé notamment une mission logistique hautement stratégique, visant à approvisionner en équipement de protection les structures de l'enfance (ESMS, assistants familiaux), les Services d'aide à domicile, les assistants maternels ainsi que les sapeurs-pompiers et les services hospitaliers. Ce fut d'abord en prélevant sur ses propres stocks puis en acheminant ensuite les équipements de protection individuelle fournis par l'État. L'opération « 1 masque pour chaque Loirétain » a conduit le Département à commander plus de 700 000 masques, que l'État a contribué à prendre en charge à hauteur de 962 000 €.

S'il a fallu lutter contre la diffusion du virus en lui-même, il a été nécessaire aussi de commencer à soigner ses blessures économiques et sociales. En cela, le Département du Loiret, au plus près des réalités de terrain, a joué un rôle d'amortisseur de la crise économique. Il a ainsi voulu très tôt engager un soutien financier pour favoriser la trésorerie des Très Petites Entreprises (TPE) tout en renforçant l'attractivité du territoire. Cela s'est traduit par différentes actions :

- Le Département a acheté pour 500 000 € de productions horticoles, profession très durement impactée par la crise dès la fin du mois de mars ;
- Un plan de relance touristique de près de 3 millions d'€ consacrés à l'ensemble des acteurs de cette filière (hôtellerie, restauration, camping, châteaux, musées, etc.) a été proposé grâce notamment au travail de Tourisme Loiret et aux chèques « Escapades Loiret » pour favoriser l'économie du tourisme et d'un pass soignants, leur garantissant la gratuité de l'accès aux sites culturels et patrimoniaux du Loiret ;
- En lien avec les 3 chambres consulaires, le Département a par ailleurs dégagé une enveloppe de 1,5 million d'€ pour soutenir les EPCI dans le versement d'aides directes en faveur des TPE en difficulté, et ceci, dans le cadre de sa mission de garant de la solidarité rurale et territoriale.
- La relance économique dans le Loiret s'est traduite également par le maintien et l'engagement de l'ensemble des chantiers votés par l'assemblée départementale. En 2020, le Département aura investi plus de 168 millions d'€ sur son territoire.

Après l'indispensable sauvegarde, le gouvernement a pour sa part décidé d'engager un plan de relance d'une ampleur historique. Avec ses 100 milliards d'euros, le plan France Relance est quatre fois plus important que celui qui avait été mis en place à la suite de la crise de 2008. Son objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Ce plan constitue une deuxième réponse, complétée aujourd'hui par l'élargissement des mesures de soutien économique à destination des entreprises dans le cadre des nouvelles mesures sanitaires décidées par le décret du 29 octobre dernier.

Les trois axes du plan de relance, que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale sont autant de leviers pour atténuer les effets de la crise économique, dans un rôle contracyclique, combattre et réduire les inégalités accentuées par la situation sanitaire, notamment par des mesures en direction des populations et des territoires les plus touchés, et accélérer la transformation de notre économie pour qu'elle devienne davantage résiliente.

La priorité du gouvernement est le soutien à l'emploi. Le développement de l'activité partielle et le plan « 1 jeune, 1 solution » permettent à la fois de soutenir les emplois existants et d'investir pour créer ceux de demain. Le redressement de notre économie suppose également le soutien au tissu économique. Les baisses massives d'impôts de production et les aides à destination des plus petites entreprises doivent les amener à conforter leurs fonds propres et à préparer l'avenir, par exemple par la numérisation.

Le plan de relance s'articule ainsi autour de trois leviers d'action structurants. Le premier d'entre eux est la transition écologique avec notamment un investissement massif dans la rénovation énergétique, dans les infrastructures de transport et les mobilités douces, dans les actions en

## ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE - LOIRET

Préfet de la Région Centre Val de Loire et du Loiret | Président du Département du Loiret



faveur de la protection de la biodiversité. Le deuxième axe est la compétitivité et le dynamisme de nos industries. Il a pour ambition la relocalisation et l'investissement dans les filières stratégiques.

Enfin, la cohésion sociale et territoriale, forte attente de nos concitoyens, a pour objectif de soutenir ceux qui sont le plus touchés par la crise, en particulier les jeunes et les personnes démunies.

La vision de long-terme du plan de relance repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Sa mise en œuvre rapide s'appuie nécessairement sur les territoires et les collectivités territoriales. La vocation de la territorialisation du plan de relance est de rendre celui-ci efficient et concret dès la fin de l'année, en s'appuyant sur des projets déjà engagés ou à l'étude. La déclinaison du plan dans les territoires est une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion.

À cet effet, Jean CASTEX, Premier Ministre et Dominique BUSSEREAU, Président de l'Assemblée des Départements de France signaient le 12 décembre 2020 un constat d'accord de méthode entre l'État et les Départements sur la relance.

Aussi, le présent accord de relance est conclu entre l'État, représenté par Pierre POUËSSEL, Préfet de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret, et le Département du Loiret, représenté par Marc GAUDET, Président du Département.

Il est convenu ce qui suit :

### Article 1 : Objet de l'accord de relance

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise que nous traversons, en soutenant de manière renforcée le secteur économique et l'emploi et en plaçant au cœur de leurs actions les objectifs du plan de relance national que sont la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre collectivement pour traduire dans les actes les objectifs du plan de relance sur le territoire, de manière rapide et efficiente et ainsi démultiplier l'effet de levier des financements publics, au travers notamment de cofinancements sur des projets majeurs du Département du Loiret.

Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus de la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) renforcée et/ou de toute autre ligne de financement dédiée du plan de relance.

Enfin, les parties s'engagent également à participer au déploiement du plan de relance en accompagnant des projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, dans un principe de solidarité territoriale.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans l'accord pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance.



# ÉCOLOGIE



## Article 2 : Rénovation énergétique des bâtiments publics

Un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre, à destination notamment des collectivités territoriales. Il doit permettre de financer des travaux tels que le changement de fenêtres, de chaudières, l'isolation, etc. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments.

Le Département du Loiret poursuit son action relative à la performance énergétique avec des opérations de rénovation de son patrimoine, le renforcement de l'isolation des bâtiments existants, l'amélioration des équipements de chauffage et de ventilation et le recours aux énergies renouvelables.

Lauréat du programme des Actions des Collectivités Territoriales pour des Économies d'Énergies (ACTEE) de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), le Département du Loiret a lancé récemment un audit sur 30 bâtiments publics (11 collèges, 6 centres de défense incendie et de secours, 6 agences territoriales, 6 maisons du département et l'Hôtel du Département). Cette étude vise à établir pour mars 2021 un diagnostic de performance énergétique de ces différents bâtiments publics, pour définir ensuite des travaux de rénovations énergétiques sur la base d'un programme annuel de 3,00 M€, dès l'année 2022. Dans la perspective de notifier des marchés de rénovation énergétique des premiers bâtiments avant le 31 décembre 2021 et de travaux à réaliser dès 2022, le Département prévoit de contracter des marchés de réhabilitation et rénovation sur la base d'un programme établi à partir du diagnostic et d'objectifs de performance à atteindre.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est également une préoccupation départementale avec l'arrêt progressif de l'utilisation des gaz fluorés (HFC HydroFluoroCarbures) tel que le R404A à haut indice PRP (Potentiel de Réchauffement Planétaire). Le fluide frigorigène R404A des installations réfrigérantes sera remplacé dans 11 collèges. Un budget de 2,00 M€ est consacré à ce programme réparti à raison de 1,00 M€ par an sur 2021 et 2022.

Favoriser la réussite des jeunes par l'éducation dans un bâtiment plus fonctionnel et moins énergivore est aussi l'ambition du projet de réhabilitation du collège « La Sologne » à Tigy, dont le coût est estimé à 12 M€ TTC pour 3 ans de travaux en site occupé et une livraison définitive pour la rentrée scolaire 2022. Ce projet a bénéficié d'une dotation de soutien aux investissements départementaux (DSID) à hauteur de 1 54 M€ au titre de l'année 2020 et d'un accord de démarrage anticipé des travaux. Il est donc proposé d'affecter pour 2021 une aide complémentaire à cette opération de restructuration du collège « La Sologne » à Tigy, dont 4,00 M€ de travaux sont à réaliser en 2021 et 6,10 M€ en 2022.

Au titre de France Relance, l'État mobilisera 2 972 146 € sur cette thématique, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement départemental relative à la rénovation énergétique des bâtiments publics en 2021. L'État mobilisera, en 2022, la dotation de soutien à l'investissement



départemental, pour un montant prévisionnel d'environ 1,5 M€, pour financer la dernière tranche de la restructuration du collège de Tigy.

### Article 3 : Protection de la biodiversité

La crise sanitaire nous rappelle que nous sommes tributaires d'une nature en bon état, dont nous tirons l'essentiel de nos ressources. Elle a mis en exergue le besoin des populations de voir se développer la protection de la nature et leurs attentes à l'égard de nouvelles politiques publiques environnementales. Le gouvernement choisit, par ce plan de relance, d'engager de nombreux chantiers en faveur des métiers de la nature et de la transition écologique pour une économie décarbonée et résiliente.

#### ***Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience***

Le Loiret s'engage pour la planète avec la volonté de concilier du mieux possible les enjeux liés au nécessaire développement du territoire et l'urgence d'engager une transition écologique équilibrée. Le Département a ainsi décidé de lancer l'opération 1000 arbres dans les collèges, visant à créer des îlots de fraîcheur et des aménagements multifonctionnels avec la nature. Un budget de 0,50 M€ réparti pour moitié sur 2021 et 2022 est consacré à cette action.

Préserver la biodiversité se traduit également par une plus forte sensibilisation et information du public, grâce à l'ouverture encadrée des parcs naturels départementaux au plus grand nombre.

À ce titre, il est envisagé de créer un 8ème parc naturel au Nord du Loiret sur le domaine de Saint-Sulpice à la Neuville-sur-Essonne. Ce site concentre une biodiversité remarquable et se situe en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 : 59 espèces végétales et 8 espèces animales déterminantes de ZNIEFF, dont 24 menacées d'extinction et 9 protégées à l'échelle régionale. Certaines espèces sont classées en « danger critique » : Luzerne de Montpellier, inule hérissée. Il s'agirait également de protéger des habitats et des paysages, comme les pelouses présentes sur le coteau calcaire de la vallée de l'Essonne, en danger d'extinction en région Centre - Val de Loire. Le projet permettrait à la fois de protéger cette biodiversité et de restaurer des continuités écologiques, tout en permettant son ouverture au public grâce à l'aménagement d'un sentier pédagogique, d'une aire de stationnement. Des actions de sensibilisation seraient ensuite engagées via des animations et des projets scolaires. Ce projet permettrait aussi le développement agricole grâce à l'installation d'un élevage ovin et de ruches (apiculture). Le budget de création et d'aménagement de ce parc est évalué à 0,55 M€.

Par ailleurs, des aménagements des parcs départementaux sont prévus en 2021 pour sécuriser les cheminements du public avec la création d'un parking et d'une deuxième entrée sur le parc de Villemandeur pour 0,25 M€ ou encore la rénovation des douves du château de Sully-sur-Loire pour 0,40 M€.

Prévenir les risques et renforcer la résilience des territoires est l'objectif poursuivi avec la rénovation des écluses sur le canal d'Orléans pour 3,00 M€ sur l'année 2021.

Dans le cadre des enjeux de préservation de la biodiversité, les services de l'État en région Centre-Val de Loire et dans le département du Loiret s'engagent à soutenir les demandes de financement qui seront présentées par le Département du Loiret, en réponse aux appels à projets



concernant notamment la restauration écologique pour la préservation et la valorisation du territoire.

Enfin, le Département a décidé lors de sa session de décembre 2020 de soutenir l'association « Les jardins de la voie romaine » pour un montant de 170 000 € par an sur 2 ans afin de développer des lieux « havres » ou tiers lieux dans les territoires ruraux. L'un des objectifs de cette coopération est notamment de créer une maison de la biodiversité au « Domaine de Flotin » à Nibelle, qui deviendra un lieu de transmission et d'éducation vers les nouveaux modes de culture. Cette expérimentation pour un budget total de 0,34 M€ sur la période 2021 et 2022 montrera notamment que la biodiversité cultivée permet d'aller vers une meilleure résistance des systèmes agricoles aux changements climatiques.

De plus, ces espaces de partage permettront de créer des lieux incontournables, valorisant des terroirs et constituant des communautés d'échanges de pratiques de productions agricoles. Ainsi, cette démarche a pour ambition d'entraîner vers d'autres techniques de production et de coopération.

L'État s'engage à examiner, avec bienveillance, dès lors que les projets envisagés seront créateurs de postes d'insertion, les demandes de financements présentées par les Jardins de la Voie Romaine au titre du Fonds Départemental d'Insertion et du développement de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

### ***Sécurisation des infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales Réseaux d'eau***

En partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières, le Département souhaite engager une étude du potentiel de stockage des eaux en nappe souterraine sur les années 2021 et 2022 pour un budget estimé à 0,30 M€.

Avec le soutien de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Département s'engage dans un programme de déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement en favorisant la renaturation des parcelles de 35 collèges d'ici 2025.

Le Département engagera 2 actions à partir de janvier 2021.

Première action (de janvier 2021 à décembre 2022) : Un programme d'études à raison de 10 parcelles de collèges par an pour atteindre les 35 sites à horizon fin 2023. Ces études (patrimoniales, techniques, hydrauliques et programmatiques) viseront à retenir les eaux pluviales à la parcelle (sans écarter le stockage des eaux de pluie), pour éviter au maximum les rejets directs dans les réseaux de collecte (unitaires ou mixtes) et améliorer la qualité des eaux résiduelles. Cette approche permettra, sites par sites, d'identifier les actions possibles, leurs avantages/coûts/bénéfices (impact qualité de l'eau, coûts/économie de fonctionnement, temps de retour sur investissement...), et de dimensionner les interventions. Le Département accordera une importance particulière aux coûts de fonctionnement associés aux solutions étudiées. Cela représente un budget total estimé à environ 0,35 M€ euros TTC (soit environ 10 000 euros par site et 120 000 euros par an en moyenne).

Deuxième action (à partir de 2022), la réalisation des travaux liés à la déconnexion des eaux pluviales des réseaux par l'utilisation de techniques intégrées à l'aménagement visant la



## ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE - LOIRET

Préfet de la Région Centre Val de Loire et du Loiret | Président du Département du Loiret

désimperméabilisation sera engagée sur la base des préconisations et des programmes définis dans la première phase d'études. La dépense liée à la réalisation de ces travaux sera précisée d'ici la fin de l'année 2021. En guise d'approche liminaire, une dépense plafond annuelle d'investissement de 0,50 M€ TTC sera consacrée au financement de ces travaux, dès 2022.

Les services de l'État en région Centre-Val de Loire et dans le département du Loiret s'engagent à soutenir les demandes de financement qui seront présentées par le Département du Loiret, aux agences de l'Eau Loire Bretagne et Seine Normandie, concernant plus particulièrement le programme de déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement.

### **Article 4 : Économie circulaire - Investissement dans le recyclage et le réemploi**

Souhaitant moderniser les centres de tris et de recyclage, le Département entend organiser une filière de reconditionnement de matériel informatique pour les publics précaires. Cette démarche vise à développer l'insertion par l'activité économique, le réemploi par le reconditionnement d'ordinateurs mis à disposition pour favoriser l'inclusion numérique. Un budget de 0,20 M€ est consacré à ce projet décliné de 2020 à 2022.

Afin de mener à bien ce projet, les services de l'État en région Centre-Val de Loire et dans le département du Loiret s'engagent à soutenir la demande de financement déposée par la structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) retenue, dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'ADEME sur le soutien au réemploi et la réutilisation (hors emballage) et à la lutte contre les invendus.

L'État s'engage à examiner, avec bienveillance, dès lors que les projets envisagés seront créateurs de postes d'insertion, les demandes de financements présentées par la structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) retenue au titre du Fonds Départemental d'Insertion et du développement de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

### **Article 5 : Accélération de la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre durable, locale et de qualité pour tous - Valorisation des producteurs locaux**

La garantie d'une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale fait partie des missions que l'État s'est fixé dans le cadre du plan de relance et répond aux attentes fortes de nos concitoyens. Pour réaliser cette ambition, il est nécessaire d'investir dans des outils permettant d'accélérer la transition agro-écologique de nos modèles de consommation.

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Loiret, le Département a décidé en juin 2020 de mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT) appelé « Mangeons Loiret » avec des actions programmées de 2020 à 2022 autour de 4 engagements :

- Produire une agriculture de qualité et agro-écologique ;
- Approvisionner durablement tous les circuits de distribution ;
- Rendre visibles et accessibles à tous des produits locaux et de qualité via la plateforme « Approlocal » ;



## ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE - LOIRET

Préfet de la Région Centre Val de Loire et du Loiret | Président du Département du Loiret

- Informer, rayonner et rassembler autour de l'alimentation de proximité

Un budget de fonctionnement 0,23 M€ est consacré chaque année au programme « Mangeons Loiret », soit 0,46 M€ sur la période 2021-2022.

Afin de mener à bien ce projet, les services de l'État en région Centre-Val de Loire et dans le département du Loiret s'engagent à soutenir les demandes de financement qui seront présentées par le Département du Loiret, en lien avec la Chambre d'agriculture du Loiret, en réponse aux appels à candidatures lancés par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt sur le volet 2 de la mesure - Soutien à la mise en œuvre des actions prévues par les PAT labellisés -, afin d'obtenir un soutien de l'Etat à hauteur de 0,23 M€.

Pour développer l'ambition de solidarité du plan alimentaire territorial, le Département et l'association « Les jardins de la voie romaine », souhaitent mettre en place une logistique de distribution de paniers de légumes bio aux personnes les plus précaires, avec l'objectif de proposer une alimentation saine pour tous.

Pour accompagner ce projet, il est proposé d'acquérir deux véhicules utilitaires électriques (coût unitaire de 30 K€ équipé) et d'installer une borne de recharge (20 k€) à la maison éclusière de Grignon sur la commune de Vieilles-Maisons-sur-Joudry pour un budget de 80 K€.

L'État s'engage à examiner avec bienveillance, dès lors que les projets envisagés seront créateurs de postes d'insertion, les demandes de financements présentées par les Jardins de la Voie Romaine au titre du Fonds Départemental d'Insertion et du développement de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

## Article 6 : Infrastructures et mobilité vertes - Renforcement des mobilités douces et vertes

Les mobilités d'avenir ont vocation à être de plus en plus respectueuses de l'environnement pour répondre aux défis du changement climatique et de la pollution de l'air. L'État a souhaité, à travers le plan de relance, favoriser le développement de l'usage du vélo et des transports collectifs et être à la hauteur de l'enjeu d'un service de qualité et des équipements correspondant aux besoins.

L'État, au moyen de la dotation de soutien à l'investissement local et le Département du Loiret, dans le cadre de ses politiques d'aménagement du territoire, accompagne les collectivités territoriales pour développer les mobilités douces et du quotidien.

### ***Améliorer les interconnexions de la « Loire à vélo » avec le territoire***

Engagé dans de lourds travaux de réhabilitation du pont suspendu de Châtillon-sur-Loire pour un budget de 21,18 M€, le Département consacrera 5,00 M€ à la réalisation d'une passerelle dédiée aux modes doux permettant d'assurer une continuité de la Loire à vélo et d'offrir un cheminement en toute sécurité en dehors de la RD 50 pour les piétons et les cycles entre le camping situé côté Briare et les services proposés au centre de la commune de Châtillon-sur-Loire. L'ouvrage sera mis en service en début d'année 2022, offrant par ailleurs grâce à un belvédère accessible aux modes doux de nouveaux points de vue sur la Loire.

Pour améliorer la qualité de vie des riverains de la RD 921, le projet de déviation de Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel entrera dans une phase de travaux importante sur 2021 et 2022 avec la



## ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE - LOIRET

Préfet de la Région Centre Val de Loire et du Loiret | Président du Département du Loiret

création d'un nouveau franchissement de Loire reliant des itinéraires cyclables

entre les rives Nord et Sud de la Loire. L'ouvrage d'art franchissant la Loire pourra accueillir les piétons, les cycles et les personnes à mobilité réduite en leur proposant de nouveaux points de vue sur la Loire en amont et en aval. Sur un budget de 59,00 M€ pour ce tronçon de déviation entre les RD 960 et 951, la part consacrée aux mobilités actives et aux aménagements cyclables est de 13,84 M€.

Par ailleurs, en continuité des aménagements cyclables de la déviation de Jargeau, il est prévu de réhabiliter la ferme de Pontvilliers, située sur la commune de Darvoy, pour constituer une halte pour les usagers de la Loire à vélo. L'aménagement des bâtiments de la ferme pour constituer un espace dédié aux modes doux est évalué à 0,25 M€ à réaliser en 2022.

### ***Finaliser l'itinéraire cyclable de la « Scandibérique »***

Porteur du projet « Loiret au fil de l'eau », le Département du Loiret a pour ambition de réaliser la dernière section de la Scandibérique dans le Loiret. La Scandibérique traverse la France du Nord au Sud en passant par Paris, elle constitue la vélo-route des pèlerins en reliant Trondheim en Norvège à Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne. La dernière section à réaliser dans le Loiret en 2022 pour un budget de 0,70 M€ s'étend de la limite du Département de l'Yonne au lieu-dit « Le Petit Chaloy » sur la commune de Ouzouer-sur-Trézée.

### ***Proposer un nouvel itinéraire « vélo-canal » entre Orléans et Montargis***

Associés au projet « Loiret au fil de l'eau », les activités fluviales seront favorisées dès l'année 2021 avec la poursuite des aménagements cyclables sur les chemins de halage du canal d'Orléans pour 0,50 M€. Pour terminer l'itinéraire entre Orléans et Montargis, un budget estimé à 14,0 M€ pourrait être consacré sur l'année 2022 à l'opération « Vélo-canal ».

### ***Favoriser le covoiturage et les mobilités actives***

Pour développer les transports en commun et favoriser les mobilités du quotidien, le Département du Loiret envisage d'aménager trois nouvelles aires de covoiturage, dont la localisation exacte reste à préciser mais elles pourraient se situer respectivement sur Mardié, près de la RD 960, sur Sury-aux-Bois près de la RD 2060 et sur Meung-sur-Loire près de la RD 2152. L'aménagement de ces trois nouvelles aires de covoiturage représenterait un budget de 0,80 M€ à l'échéance 2022 et contribuerait à réduire le nombre de véhicules se rendant matin et soir vers les principaux pôles urbains que sont Orléans et Montargis. Des espaces de stationnements sécurisés pour les vélos seraient aussi proposés au droit des aires de covoiturage pour favoriser une mobilité active sur les derniers kilomètres entre le domicile et le parking de covoiturage.

Au niveau national, le Plan de Relance prévoit le développement du Plan Vélo au moyen d'un abondement de 100 M€ destiné aux aménagements cyclables.

L'État s'engage à soutenir les demandes de financements qui seront présentées par le Département en réponse aux appels à projets lancés sous l'égide de « France Mobilités », notamment au titre des continuités cyclables et du traitement des discontinuités d'itinéraires.

Par ailleurs, l'État étudiera, dans sa discussion avec le Conseil Régional Centre Val de Loire, la possibilité de financer les aires de covoiturage dans le cadre du volet territorial du Contrat de Plan État - Région 2021 – 2027 au titre de la mobilité rurale et alternative.



## Article 7 : Amélioration de la résilience des réseaux électriques et transition énergétique en zone rurale

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, le Département du Loiret consacrera un budget de 4,30 M€ sur 2021 et 2022 à raison chaque année de 1,20 M€ pour les travaux de renforcement du réseau électrique et de 0,95 M€ pour les travaux de sécurisation. Les fortes pluies et inondations de 2016 ont montré la fragilité de certaines installations électriques, une priorité sera donc donnée aux investissements dédiés à l'amélioration de la résilience du réseau public de distribution d'électricité.

Afin de mener à bien ces projets, les services de l'État en région Centre-Val de Loire et dans le département du Loiret s'engagent à soutenir les demandes de financement qui seront présentées par le Département du Loiret à la mission de financement de l'électrification rurale.



## Article 8 : Transformation numérique

L'innovation et la transformation numérique doivent permettre aux territoires, non seulement d'améliorer le service public, mais aussi de réduire la fracture numérique en accompagnant les populations les plus éloignées de ces outils. La numérisation et la digitalisation des administrations sont des enjeux de compétitivité autant que de cohésion.

Avec le développement du télétravail et la volonté de numériser les services publics, le Département du Loiret a déjà engagé plusieurs réflexions visant à :

### ***Améliorer le service rendu aux usagers***

- Poursuivre la dématérialisation des circuits et des prestations de l'action sociale pour améliorer l'accessibilité des services aux usagers ;
- Piloter l'activité sociale par la remontée et l'exploitation de données fiabilisées et partagées afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers ;
- Mettre à disposition des travailleurs sociaux des applications mobiles sécurisées pour apporter une meilleure réponse aux usagers lors des visites à domicile (0,24 M€).

### ***Lutter contre la fracture de l'e-électronisme***

- Redéfinir une nouvelle politique d'équipement des collèges et des collégiens (0,86 M€) permettant par ailleurs l'accès par les familles à l'espace numérique de travail. Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans un projet de renforcement de la sécurité informatique de l'infrastructure numérique.



### **Favoriser l'inclusion numérique**

- Promouvoir le développement du télétravail à travers un plan de formation et des outils adaptés et sécurisés (management à distance, visio-conférence, outils informatiques)
- Créer de nouvelles formes de formation à distance notamment pour les assistants maternels afin de développer l'inclusion numérique.

Le budget total consacré à ces actions sur la seule année 2021 représenterait 1,10 M€.

Afin de mener à bien ces projets, les services de l'État en région Centre-Val de Loire et dans le département du Loiret s'engagent à soutenir les demandes de financement qui seront présentées par le Département du Loiret en réponse aux appels à projets du Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

## **Article 9 : Culture et rénovation du patrimoine**

Alors que la culture est l'un des secteurs les plus touchés par la crise, la relance passera nécessairement par le patrimoine, alliant activité dans les territoires et attractivité de la France. Le patrimoine a non seulement besoin d'être soutenu pour sa reprise d'activité, mais il a besoin d'être entretenu et restauré pour continuer de garantir le rayonnement international de la France.

Les archives départementales sont actuellement réparties sur différents sites administratifs Orléanais, dont certains sont situés sur la cité administrative Coligny et doivent être restitués à l'État en 2024, à la fin d'un bail emphytéotique administratif.

Le Département du Loiret a donc engagé un projet de construction d'un nouveau Centre des Archives Départementales (CAD) avec pour objectif de regrouper toutes les archives départementales et d'ouvrir au public à l'été 2023 ce lieu de mémoire, notamment aux scolaires. Le Département souhaite que ce nouveau bâtiment soit un écrin durable pour la mémoire du Loiret ainsi qu'un lieu culturel. Il est également attentif à la sobriété énergétique du futur immeuble et à la qualité de l'ouvrage : Matériaux, systèmes de traitement d'air, adaptabilité et évolutivité au niveau du fonctionnement, pour garantir sa durabilité.

Sur un budget de 34 M€ essentiellement investi sur 2021 (7,3 M€) et 2022 (26,7 M€), Mme Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la Culture, a annoncé le 7 janvier 2021 au Département apporter une aide de 4,36 M€ au titre des crédits nationaux réservés à la construction de bâtiments d'archives.

Le nouveau bâtiment des archives départementales du Loiret, situé sur Orléans capitale de région, a aussi l'obligation d'accueillir des fonds versés par les administrations régionales de l'État, augmentant de fait les linéaires de stockage.

Considérant l'intérêt du projet du Département du Loiret, l'État s'engage à apporter un soutien complémentaire d'environ 1,5 millions d'€ dans le cadre de sa dotation de soutien à l'investissement départemental en 2021.



# COHESION



## Article 10 : Amélioration de la résilience sanitaire

### ***Améliorer les conditions d'accueil des personnes âgées dépendantes***

Avec le projet « Loiret, bien vieillir », le Département s'est engagé à améliorer les conditions d'accueil dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Il prévoit ainsi de financer sur 2021 pour un budget de 2,3 M€ les travaux réalisés par les établissements et à hauteur de 0,50 M€ les travaux dans les EHPAD départementaux : « Les Hirondelles » à Dordives, « Saint-Martin » à Malesherbes et « Pierre Mondine » à Outarville. Sur l'année 2022, le budget consacré à la rénovation des EHPAD départementaux sera de 4,7 M€.

Par ailleurs, le Département accompagne 18 autres établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes publics ou privés pour un montant total de travaux de 125 millions d'€. À ce stade, sont concernés les établissements de : Amilly, Coullons, Neuville-aux-Bois, Puiseaux, Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Denis-en-Val. Ces opérations sont au stade de la définition du programme.

### ***Améliorer les conditions d'accueil des personnes handicapées***

Ensuite, le Département consacrera en 2021 un budget de 2,15 M€ pour accompagner la création d'établissements d'accueil de personnes handicapées.

Pour les investissements relevant de sa maîtrise d'ouvrage à hauteur de 6,85 M€ sur 2021 et 2022, le Département sollicite un soutien financier de l'État, au titre de l'enveloppe médico-sociale centralisée à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Le Département s'engage à intégrer les surcoûts de ces opérations dans la tarification et les financements qu'il mobilise au titre de l'aide sociale départementale.

### ***Améliorer les conditions d'accueil des enfants confiés***

Enfin, le Département a décidé de créer sur Amilly une antenne de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE). Cette démarche s'inscrit dans les objectifs suivants :

- Diversifier l'offre d'accueil pour apporter une réponse adaptée aux besoins des enfants confiés (hors les murs, assistants familiaux, collectif) ;
- Couvrir l'ensemble du territoire afin de prévenir au mieux les ruptures de soins et de scolarité des enfants accueillis ;
- Permettre à la MDE de réaliser elle-même l'évaluation des situations familiales en créant une unité dédiée.



Ainsi, un budget de 1,90 M€ sera consacré en 2021 à la création d'une antenne de MDE sur Amilly.

Par ailleurs, dans le cadre de l'adaptation et de la modernisation des établissements d'accueils des enfants au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, sont programmées 5 opérations de création restructuration portées par des associations départementales, financées à 100% par le Département (AIDAPHI à Pithiviers, Fondation Val de Loire à Orléans et Villemandeur, la fondation Village d'enfants à Châteauneuf-sur-Loire et la Fondation SOS groupe jeunesse à Saint-Jean-le-Blanc), pour un montant de 20 millions d'€ d'investissement sur la période de 2021-2022.

Au niveau national, il sera dédié à la transformation, la rénovation, l'équipement et le rattrapage numérique des établissements médico-sociaux une enveloppe de 2,1 Milliards d'€ sur cinq ans, dont la répartition est actuellement en cours.

Les services de l'État en région Centre-Val de Loire et dans le département du Loiret s'engagent à soutenir les demandes de financement qui seront présentées par le Département, tant auprès de l'Agence Régionale de Santé qu'en réponse aux appels à projets nationaux, en vue de la mise en œuvre de ces projets dans le cadre du plan de relance et du Ségur de la santé.

### Article 11 : Soutien à l'investissement local

#### *Améliorer les conditions d'accueil des collégiens*

Favoriser la réussite des jeunes par l'éducation dans des bâtiments plus fonctionnels et moins énergivore est aussi l'ambition du Département du Loiret, il est donc proposé de poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil des collégiens et de subventionner les opérations suivantes :

- Travaux de gros entretien et renouvellement dans différents collèges pour 1,00 M€, chaque année sur 2021 et 2022 ;
- Travaux d'aménagement fonctionnel dans les collèges pour 1,00 M€ chaque année sur 2021 et 2022.

Pour soutenir ces projets, l'État s'engage à examiner les possibilités de financement dans le cadre de ses crédits dédiés à l'investissement local.

### Mise en œuvre de l'accord

### Article 12 : Soutien Territorialisé au plan de relance

La territorialisation du plan de relance s'inscrit notamment par des mesures de soutien renforcées en faveur des collectivités territoriales, qui sont des acteurs essentiels pour répondre aux enjeux de transition écologique, de compétitivité et de cohésion de nos territoires.



## ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE - LOIRET

Préfet de la Région Centre Val de Loire et du Loiret | Président du Département du Loiret

Pour l'État, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

exceptionnelle est un outil puissant et déjà opérationnel, puisque d'ores et déjà 3,9 M€ ont été attribués en 2020, à ce titre, à des projets émanant de collectivités Loirétaines, en complément de l'enveloppe initiale de 5,8 M€.

Par ailleurs, dans le cadre du plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics, une enveloppe complémentaire de DSIL d'un montant de 6,7 M€ a été allouée au Loiret pour 2021.

En 2021, la DSIL sera également accrue et une enveloppe supplémentaire de 650 millions d'euros de soutien à la rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales a été décidée. En accord avec les conclusions de la convention citoyenne sur le climat, la rénovation énergétique des bâtiments constitue en effet un axe privilégié d'investissement pour faire face à l'urgence écologique.

Le Département du Loiret accompagne quant à lui, avec CAP Loiret, les projets des communes et intercommunalités grâce à des dispositifs d'assistance en ingénierie ainsi qu'en subventions avec sa politique de mobilisation en faveur des territoires pour soutenir le patrimoine bâti, l'aménagement des espaces publics, l'accessibilité des lieux publics ou encore l'entretien de la voirie et les travaux d'aménagements de sécurité. La feuille de route de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) pour l'année 2021 dans le Loiret mentionne explicitement CAP LOIRET comme étant le relais des remontées des besoins d'accompagnement des collectivités grâce à la présence quotidienne des développeurs territoriaux auprès des collectivités.

Le Département favorise la réduction de l'empreinte carbone par la diminution des dépenses énergétiques et le développement des mobilités propres, et il met en œuvre de nombreux projets dans les domaines de l'environnement et de l'agriculture, ainsi qu'en faveur des atouts du territoire pour développer son attractivité.

Pour 2021 et 2022, l'État et le Département du Loiret s'attacheront à renforcer le soutien au financement de projets portés par les collectivités territoriales dans le cadre des priorités du plan de relance et coordonneront au plus près leurs interventions pour renforcer les effets leviers des financements publics, en particulier au bénéfice des plus petites collectivités.

### Article 13 : Pilotage

Le comité départemental de pilotage et de suivi du Plan de relance installé le 15 janvier 2021 et placé sous la co-présidence du Préfet et du Président du Conseil départemental sera informé de la mise œuvre du présent accord départemental de relance.

En plus des acteurs prévus par circulaire n°6220/SG du Premier ministre du 23 octobre 2020, relative à la mise en œuvre territorialisée du plan de relance, pourront être associés tous les acteurs dont la participation serait de nature à favoriser le déploiement territorialisé du plan de relance dans le département du Loiret.

## ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE - LOIRET

Préfet de la Région Centre Val de Loire et du Loiret | Président du Département du Loiret



### Article 14 : Communication

L'État et le Département s'engagent à mettre en œuvre une communication coordonnée afin de mettre en lumière le déploiement du plan de relance au plus près du territoire.

À Orléans, le 22 février 2021

En présence de  
Madame Jacqueline GOURAULT,  
Ministre de la Cohésion des territoires  
et des Relations avec les collectivités territoriales

Pour l'État,

Thierry DEMARET,  
Pour le Préfet de la Région Centre-Val de  
Loire, Préfet du Loiret,  
Le Secrétaire général de la préfecture

Pour le Département du Loiret,

Marc GAUDET,  
Président du Conseil  
départemental du Loiret